

Révision du Plan Local d'Urbanisme  
3 - REGLEMENT GRAPHIQUE

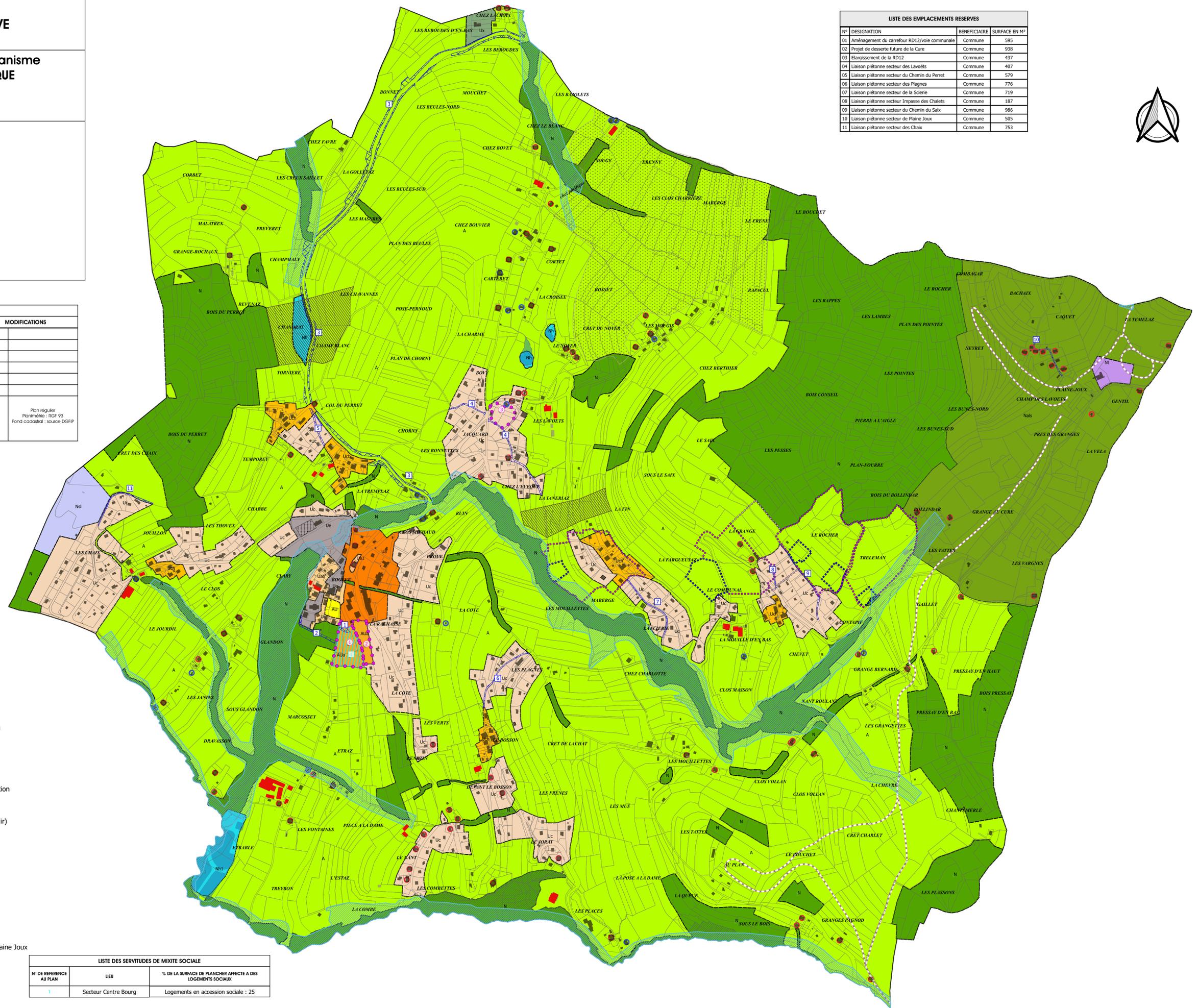
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE SURFACE EN M²
01	Aménagement du carrefour RD12/voie communale	Commune 595
02	Projet de desserte future de la Cure	Commune 938
03	Elargissement de la RD12	Commune 437
04	Liaison piétonne secteur des Lavôlets	Commune 407
05	Liaison piétonne secteur du Chemin du Perret	Commune 579
06	Liaison piétonne secteur des Plagnes	Commune 776
07	Liaison piétonne secteur de la Scierie	Commune 719
08	Liaison piétonne secteur Impasse des Chalets	Commune 187
09	Liaison piétonne secteur du Chemin du Saix	Commune 986
10	Liaison piétonne secteur de Plaine Joux	Commune 505
11	Liaison piétonne secteur des Chaix	Commune 753



\* Certifié conforme par le Maire et annexé à la présente délibération approuvant la révision du P.L.U. en date du 18 décembre 2019 \*

Le Maire  
Patrick CHARDON

N° DE PIECE :	PROCEDURE	
	REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE : 1/5000		
Décembre 2019		
CONCEPTION Muriel CONORD-CARDE Christophe DEVOUASSOUX Architecte Urbaniste-Juriste 256, Chemin du Perrey PASSY	CARTOGRAPHIE Cabinet ARPENTAGE GÉOMÈTRE-EXPERT 165, Rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS	Plan régulier Planimétrie : RGF 93 Fond cadastral : source DGFIP



- Légende**
- Périimètre de captage immédiat
  - Périimètre de captage rapproché
  - Périimètre de captage éloigné
  - Piste de ski de fond
  - Bâtiment agricole
  - Bâtiment autorisé à changer de destination
  - Bâtiment patrimonial soumis à Permis de Démolir
  - Trame turquoise : Espaces naturels adjacents aux cours d'eau
  - Boisements rivulaires
  - corridor écologique
  - prairie agricole d'intérêt écologique
  - Emplacement réservé pour équipement public
  - Servitude pour mixité sociale
  - Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Ua : Urbanisation dense Centre Ville
  - Ua1 : Secteur de mixité fonctionnelle
  - Uah : Urbanisation ancienne, Centre Village (Permis de Démolir)
  - Uc : Habitat individuel
  - Uch : Urbanisation Centre Hameau (Permis de démolir)
  - Ue : Equipements et Services Publics
  - Ux : Secteur artisanal
  - AU : Zone d'Urbanisation future
  - AUa : Zone d'urbanisation en habitat collectif
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - Nals : Secteur d'alpages et de pratiques sportives
  - Nh : Secteur naturel humide
  - Nh1 : Ancienne lagune
  - Nsl : Zone sports et loisirs
  - Nt : Secteur de STECAL pour l'aménagement touristique de Plaine Joux

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE		
N° DE REFERENCE AU PLAN	LIEU	% DE LA SURFACE DE PLANCHER AFFECTE A DES LOGEMENTS SOCIAUX
1	Secteur Centre Bourg	Logements en accession sociale : 25

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION		
N° DE REFERENCE AU PLAN	LIEU	DESTINATION
1	Densification du Bourg	Logements collectifs et intermédiaires
2	Densification du Bourg	logements intermédiaires
3	Densification des Lavôlets	logements intermédiaires